

### Transport

Forfait Liège et agglomération livraison & reprise par nos soins ne nécessitant qu'un technicien : 46 € (Hors agglomération sur devis).

### Installation et prestations techniques

De 8 à 18h : 49 €/h. Entre 18 et 8h : 55 €/h. Samedi, dimanche & jours fériés : 60 €/h. Prix hors TVA 21 %.

### Nous préciser

Vos coordonnées exactes, le matériel demandé et ses accessoires éventuels (câbles, connexions, télécommande, mode d'emploi, supports). En cas de placement par nos soins : lieu, date, heure d'installation et de démontage souhaités, ainsi que la personne de contact.

## Conditions générales de location

Pour les sociétés ayant un compte ouvert chez ETILUX, l'enlèvement ou l'installation du matériel se fait contre l'envoi d'un bon de commande. Dans la négative, le client doit déposer une caution de garantie, fournir une pièce d'identité valable. ETILUX se réserve le droit de refuser la location aux clients n'offrant pas suffisamment de garantie.

### Obligations du locataire

- Nous informer par écrit du lieu et des circonstances dans lesquelles le matériel va fonctionner s'il s'agit de conditions spéciales (extérieur, non couvert, milieu industriel, etc.) ou d'une utilisation à l'étranger.
- Bien qu'ETILUX contrôle le matériel avant tout départ, le client a l'obligation de tester l'ensemble des appareils à l'enlèvement de ceux-ci.
- Restituer le matériel à date et heure convenue, complet, propre et en état de marche. Le client sera tenu responsable des préjudices subis par ETILUX et sa clientèle pour tout retard dans la remise du matériel. Tout dépassement entraînera une facturation supplémentaire.
- S'interdire de vendre, prêter, sous-louer, mettre à disposition d'un tiers ou d'apporter une quelconque modification au matériel, pendant toute ou partie de la durée de location sans autorisation écrite d'ETILUX.
- Régler la franchise en cas de sinistre couvert par l'assurance, ou le cas échéant le montant total de la remise à neuf ou du remplacement du matériel.

### Assurance

- La société ayant émis le bon de commande, ou à défaut, la personne ayant signé le contrat de location sera seule juridiquement responsable en cas de sinistre ou de litige. Le matériel est assuré "contre tous dégâts imprévisibles et soudains" (chocs - accidents) dans les limites de la police d'assurance souscrite par le bailleur dont notamment:
- Franchise générale de 350 € indexée au 01/01/2009.
- En cas de sinistre, le locataire doit faire parvenir sous 48 heures une déclaration circonstanciée sur papier à en-tête. L'assurance ne couvre que le territoire belge, une extension doit être demandée et fournie par les clients pour les autres pays.
- L'assurance vol est à charge du locataire.
- ETILUX n'est en aucun cas responsable de la détérioration directe ou indirecte des bandes magnétiques utilisées lors des tournages, montages ou duplication, et d'éventuel défaut du matériel pendant la durée de la location. Il appartient au client de se couvrir par une assurance appropriée pour les risques encourus.

### Facturation et contestation

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location d'ETILUX.

## Services

- Copie vidéo & transcodage.
- Conception & duplication DVD.
- Conception & réalisation de projets.
- Intégration de systèmes audiovisuels.
- Réparation & entretien.



## Consommables

- Cassettes & video pro.
- Lampes de projecteurs.
- Piles Duracell Pro.
- Papiers pour imprimantes.
- Supports numériques (disques optiques, DVD, cartes mémoire, ...).



Contact : Alexandre PROVE / Olivier MARCOUR - 04/224 99 26 • E-mail : [location@etilux.be](mailto:location@etilux.be)  
Rue de l'Espérance 42 - 4000 LIEGE

